



C'est un projet d'aménagement et de développement de territoire à l'échelle locale.

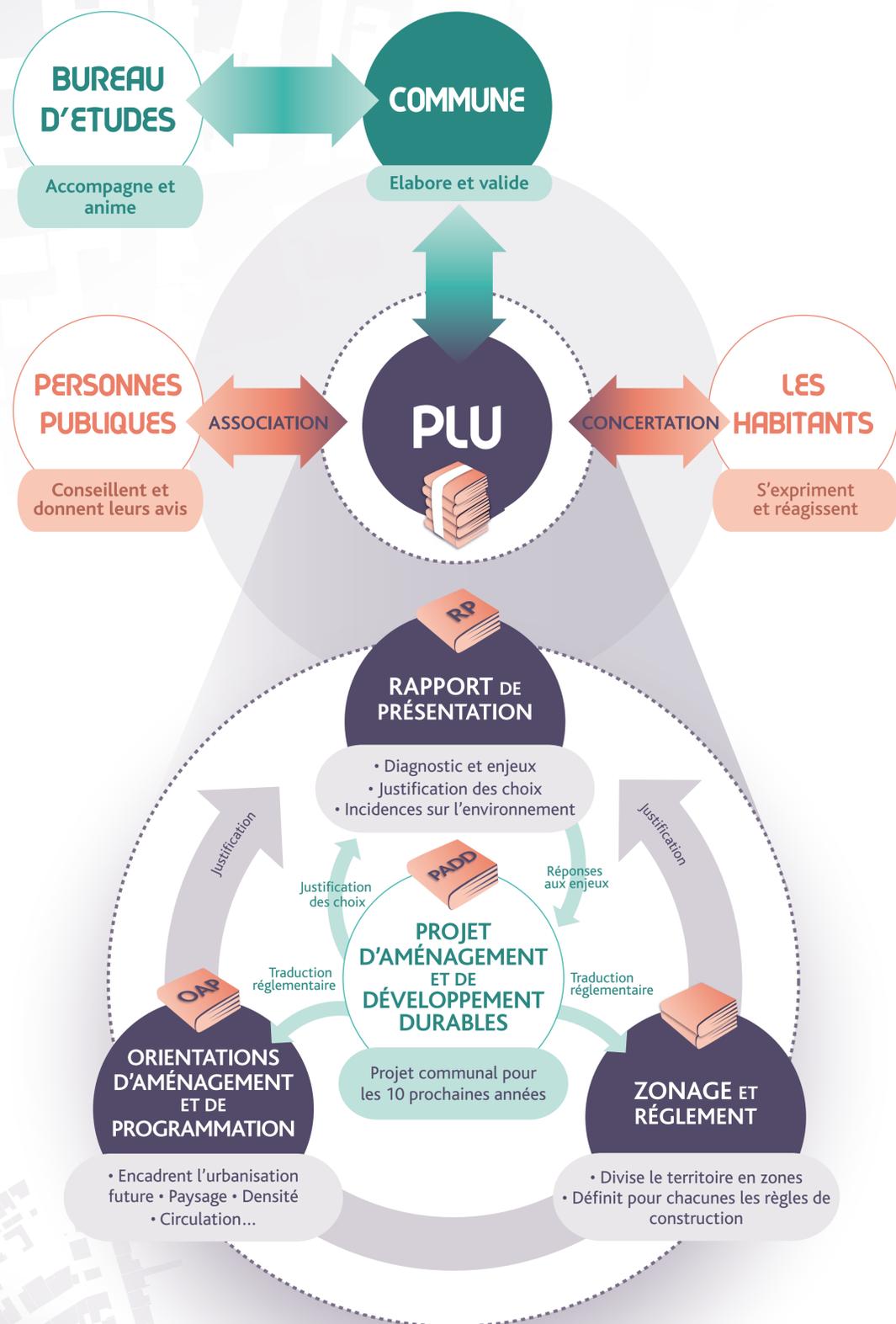
Il organise l'avenir du territoire en anticipant ses évolutions pour mieux les maîtriser et les coordonner, dans une perspective de développement durable et solidaire.

C'est un document global, concret et opérationnel, porteur d'un projet urbain.

Le PLU, qu'est-ce que c'est ?

C'est s'interroger sur le futur de Trumilly, quel village demain et pour les générations futures ?

- Où construire ?
- Quoi construire ?
- Comment construire ?



Comme le POS (Plan d'Occupation des Sols) qu'il vient remplacer, le PLU s'impose à tous et sert de référence pour l'instruction des demandes d'occupation du sol (permis de construire, de démolir...)

Depuis les années 2000, la loi SRU puis les lois Grenelle et ALUR, ont fait émerger une nouvelle façon de penser l'aménagement du territoire. Le PLU s'inscrit désormais dans un cadre législatif fort, en constante évolution, nécessitant une mise à jour régulière du document.

La réflexion du PLU se construit aujourd'hui autour des 3 piliers du développement durable : **le social, l'économie et l'environnement.** Elle aborde des principes fondamentaux comme l'utilisation économe et équilibrée des espaces, la préservation des ressources, la prise en compte des risques, la mixité des fonctions (se loger, travailler, se déplacer, se divertir), la mixité sociale, les énergies renouvelables... **La démarche doit permettre de créer au mieux les conditions d'un cadre de vie agréable, viable, équitable et par conséquent une réponse durable aux besoins de tous.**

Ainsi, le PLU détermine les zones constructibles (habitations, entreprises, équipements publics,...), il considère aussi l'environnement, les espaces verts, le stationnement, les transports, les lieux publics et permet de promouvoir la protection et la mise en valeur des paysages, des espaces naturels et agricoles, du patrimoine bâti, des corridors écologiques,...

2 ans de travail !

- Où en est le territoire ? **1- Le diagnostic**
- Quels objectifs ? **2- Le projet**
- Quelles règles pour sa mise en œuvre ? **3- Le règlement et OAP**
- La consultation et enquête publique **4- La validation du projet**

CONCERTATION

2017

2018

2019

L'avenir de votre commune se construit... **Participez au PLU !**

S'informer

Exposition en mairie
Encart dans le bulletin municipal

Site internet : www.trumilly.fr

S'exprimer

Réunion publique
Registre de concertation